

3 juillet 2025

## Décision de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) relative au 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe – Conditions de poursuite de fonctionnement pour 10 ans supplémentaires

EDF a pris connaissance de la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) concernant les conditions de poursuite de fonctionnement des réacteurs de 1300 MWe pour 10 ans supplémentaires. Cette décision s'inscrit dans le cadre du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique de sûreté, qui concerne les 20 réacteurs de 1300 MWe répartis sur les sites de Belleville, Cattenom, Flamanville, Golfech, Nogent, Paluel, Penly et Saint-Alban.

Ce réexamen constitue une étape importante dans l'amélioration continue de la sûreté nucléaire en France. L'ambition fixée par EDF, dans le cadre de la poursuite du fonctionnement pour 10 ans supplémentaires de ses réacteurs, est de faire tendre leur niveau de sûreté vers celui d'un réacteur de type EPR. Les investissements nécessaires à ce 4<sup>ème</sup> réexamen, estimés à 6 milliards d'euros, sont intégrés dans le cadre du programme global de Grand Carénage.

### Déploiement du programme industriel

Le programme de modifications sera mis en œuvre entre 2026 et 2037. La première 4<sup>ème</sup> visite décennale des réacteurs 1300 MWe se déroulera sur le réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Paluel début janvier 2026. Les travaux préparatoires y ont déjà débuté depuis mi-2024.

EDF bénéficie du retour d'expérience des 4<sup>èmes</sup> visites décennales des réacteurs de 900 MWe, programme pleinement maîtrisé dont les travaux se réalisent comme prévu, sans aléa majeur, dans le respect des coûts et des délais.

Dans la continuité des quatrièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe, le déploiement de ce programme industriel des VD4 1300 va mobiliser plus de 40 000 salariés de la filière nucléaire. Plus de 90 % des investissements réalisés auront des retombées directes sur le territoire national et local.

### Nature des modifications apportées

Lors de chaque réexamen périodique, EDF prend en compte :

- les enseignements tirés du retour d'expérience national et international – dans le cas présent, le retour d'expérience le plus emblématique est celui de l'accident de Fukushima survenu en 2011 ;
- les résultats des études de recherche et développement, ainsi que les avancées permises par l'amélioration des connaissances et des technologies ;
- les adaptations et les évolutions étudiées pour renforcer la maîtrise des risques de l'installation (amélioration de la sûreté) et réduire les inconvénients (impacts sur l'environnement), incluant l'adaptation des installations au dérèglement climatique.

### A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production décarbonée de 434 TWh <sup>(1)</sup>, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de *construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants*. Le Groupe fournit de l'énergie et des services à environ 40,9 millions de clients <sup>(2)</sup> et a réalisé un chiffre d'affaires de 139,7 milliards d'euros en 2023.

(1) cf. URD 2023 d'EDF, sections 1.2.3, 1.3.2 et 3.1

(2) Les clients sont décomptés par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison.